



Extrait du registre des décisions

Bureau du 30 septembre 2021

n° 131-21

Objet : RS - Avenant à la convention de partenariat entre Action Logement et Grand Chambéry

- date de convocation le 24 septembre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi trente septembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des Expositions, Hall E, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 31

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jean-François Beccu - Marie Bénévisse - Michel Camoz - Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoza
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Christian Berthomier à Jocelyne Gougou - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Pierre Brun à Marie Bénévisse - de Michel Dyen à Philippe Gamen - de Martin Noblecourt à Aurélie Le Meur

• conseillers excusés : 16

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Sandra Ferrari - Philippe Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Christophe Richel - Thierry Tournier - Cécile Trahand - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 30 septembre 2021

délibération n° 131-21

objet **RS - Avenant à la convention de partenariat entre Action Logement et Grand Chambéry**

Thierry Repentin, vice-président chargé de l'habitat et du foncier associé, rappelle que le groupe Action Logement a signé avec l'Etat le 16 janvier 2018 une convention quinquennale représentant au total plus de 15 Md€ de fonds issus de la PEEC (participation de l'employeur à l'effort de construction) sur les années 2018-2022. Cette convention permet à Action Logement de contribuer à l'amélioration de la situation du logement en France.

Afin de concrétiser une déclinaison territoriale, Grand Chambéry et Action Logement ont convenu le 29 novembre 2018, aux termes d'une convention, de mettre en place un partenariat visant à accompagner le développement économique, à renforcer l'attractivité du territoire et à mieux répondre aux besoins en logement des salariés sur le territoire. Cette convention permet de mobiliser l'intervention d'Action Logement au bénéfice de la politique et des actions portées par Grand Chambéry au sein du Programme local de l'habitat, aujourd'hui intégré au PLUi HD.

En 2019 et 2020, sur le territoire de Grand Chambéry, le groupe Action Logement a :

- mobilisé 4 583 k€ au titre des services et des aides financières accordés directement aux salariés,
- apporté 4 815 k€ de financements aux bailleurs sociaux (hors ONV (opérateur national de vente) et NPNRU (nouveau programme national de renouvellement urbain).

Ainsi sur ces deux exercices, la mobilisation d'Action Logement a permis d'accompagner dans leur projet immobilier 3 383 salariés habitant le territoire, qu'il s'agisse d'accéder à un logement social, de devenir propriétaire, de rénover leur logement ou de garantir leur accès à un logement.

En 2019 et 2020, Grand Chambéry a alloué au territoire au titre de son budget habitat un montant d'aides financières de 3,9 M€ afin d'accompagner la production et la réhabilitation de logements sociaux, l'accession abordable à la propriété et la rénovation principalement énergétique des logements du parc privé. Ces aides financières concernent 1 527 logements sur le territoire.

Les partenaires sociaux d'Action Logement ont signé le 15 février 2021 avec les ministères du Logement et du Budget un avenant à la convention quinquennale 2018-2022. Ce texte traduit l'engagement du groupe en faveur de la reprise économique et de l'accompagnement des salariés fragilisés par la crise.

A ce titre, il est proposé de signer un avenant à la convention pour décliner sur le territoire l'avenant à la convention quinquennale en cohérence avec le PLUi HD autour des axes thématiques suivants :

Contribuer à l'attractivité économique et à l'équilibre social du territoire

- Revitaliser le centre-ville de Chambéry
- Mobiliser le parc privé pour accompagner la mobilité professionnelle
- Promouvoir la mixité sociale et participer au rééquilibrage du territoire

Accompagner le développement d'une offre de logements abordables et de qualité

- Soutenir la production d'une offre de logement social
- Améliorer la performance énergétique des logements du parc privé
- Accompagner une offre de logement répondant aux besoins spécifiques (personnes âgées, jeunes)

Les engagements de Grand Chambéry s'inscrivent en déclinaison du volet habitat du PLUi HD et dans le cadre de son budget alloué à la politique habitat en programmation pluriannuelle d'investissement.

Dans le cadre de cet avenant, Action Logement estime les concours financiers mobilisables à hauteur de 10,092 M€ sur le territoire de Grand Chambéry.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant le Plan local d'urbanisme intercommunal de Grand Chambéry tenant lieu de Programme local de l'habitat et de Plan de déplacements urbains (PLUi HD),

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 portant délégation de compétence du Conseil communautaire au Bureau pour l'approbation des conventions conclues pour la mise en œuvre du volet habitat du PLUi HD,

Vu la convention de partenariat entre Grand Chambéry et Action Logement du 29 novembre 2018,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'avenant à la convention de partenariat entre Action Logement et Grand Chambéry, ci-joint,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer l'avenant à la convention ainsi que tout document y afférent,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 131-21

Objet de l'acte : RS - Avenant à la convention de partenariat entre Action Logement et Grand Chambéry

Thème Préfecture : 8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement

Date de l'acte : 05 octobre 2021

Annexe(s) : convention

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211005-lmc1H25981H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25981H1

Date de transmission en Préfecture : 05 octobre 2021

Date de réception en Préfecture : 05 octobre 2021

Période d'affichage : du au